

Page : 1

Edition révisée n°:4

Date: 14 / 1 / 2011

Remplace la fiche : 16 / 11 / 2005

PRO ANTI-INSECTE

_

<u>Distributeur responsable</u>

ROUEIL SARL MONTBRAULT

53170 ARQUENAY - FRANCE France

Tel: +33(0)2.43984207 Fax:+33(0)2.43986108

En cas d'urgence :

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification du produit : Liquide.

Nom commercial : PRO ANTI-INSECTE

Type de produit : Produit de nettoyage.

Usage : Industriel.

2 Identification des dangers

Mode d'exposition dominant Symptômes liés à l'utilisation : Contact avec la peau et les yeux.

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

- Contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

- Contact avec les yeux : Irritant au contact direct avec les yeux.

- Ingestion : L'ingestion de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation

: Préparation.

PRO ANTI-INSECTE : Non classé comme produit dangereux (Directive 1999/45/CE). Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement (directive 67/548/CEE) :

Composition : Règlement (CE) N°. 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents:

< 5% : - Tensioactifs non ioniques - Tensioactifs amphotères - NTA

Nom de la substance		Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	REACH	Classification
Nitrilotriacétate de trisodium	:	Entre 0,01 et 1 %	5064-31-3	225-768-6	607-620-00-6		Carc. Cat. 3; R40 Xn; R22 Xi; R36
Tensio-actif amphoteric, mélange	:	Entre 0,01 et 1 %	2601-33-4	220-006-9			Xi; R36/38
Tensio-actif nonionic, mélange	:	Entre 0,01 et 1 %	61789-19-3	263-039-4			Xi; R36/38
Métasilicate de disodium	:	Entre 0,01 et 1 %	6834-92-0	229-912-9	014-010-00-8		C; R34 Xi; R37
Hvdroxvde de sodium	:	Entre 0,01 et 1 %	1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27-0007	C; R35

4 Premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos. En cas de malaise

consulter un médecin.

- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau

savonneuse. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un

ophtalmologue.



Page : 2

Edition révisée n°: 4

Date: 14 / 1 / 2011

Remplace la fiche: 16 / 11 / 2005

PRO ANTI-INSECTE

_

4 Premiers secours (suite)

- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Classe d'inflammabilité : Non combustible.

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Incendies avoisinants : Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Précautions pour l'environnement

Méthodes de nettoyage

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit

absorbant. Rincer/diluer le résidu à l'eau.

7 Manipulation et stockage

Général

Mesures techniques de protection

Stockage

: Eviter toute exposition inutile.

: Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

: Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion. Conserver uniquement

dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures

de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de

l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions

normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

- Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

- Protection de la peau : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter

des vêtements de protection. (EN 369)

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité. (EN 166)

- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les

concentrations de vapeurs.

Limites d'exposition professionnelle : Hydroxyde de sodium : TLV© -TWA [mg/m³] : 2

9 Propriétés physiques et chimiques

Etat physique à 20 °C : Liquide.



Page : 3

Edition révisée n°:4

Date: 14 / 1 / 2011

Remplace la fiche : 16 / 11 / 2005

PRO ANTI-INSECTE

_

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Couleur : Incolore à légèrement jaune.

Odeur : Caractéristique.

pH : ± 10 Densité : 1.010

Solubilité dans l'eau [vol/vol] : Complète.

10 Stabilité et réactivité

Produits de décomposition

dangereux

: Aucun(es) dans des conditions normales.

Réactions dangereuses: Aucun(es) dans des conditions normales.Propriétés dangereuses: Aucun(es) dans des conditions normales.Matières à éviter: Aucun(es) dans des conditions normales.

11 Informations toxicologiques

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.

12 Informations écologiques

Information relative aux effets

écologiques

: Aucune donnée disponible.

Persistance - dégradabilité

: Biodégradable.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Biodégradation [%] : >90% (OECD)

AOX : 0

13 Considérations relatives à l'élimination

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets

dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/

nationaux en vigueur.

14 Informations relatives au transport

Information générale : Non classifié.

15 Informations réglementaires

Symbole(s) : Aucun(e).
Phrase(s) R : Aucun(e).
Phrase(s) S : Aucun(e).



Page : 4

Edition révisée n°:4

Date: 14 / 1 / 2011

Remplace la fiche : 16 / 11 / 2005

PRO ANTI-INSECTE

_

15 Informations réglementaires (suite)

EEC Composition des détergents : < 5% : - Tensioactifs non ioniques - Tensioactifs amphotères - NTA

16 Autres informations

Texte des Phrases R du § 2 : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R34 : Provoque des brûlures. R35 : Provoque de graves brûlures.

R36: Irritant pour les yeux.

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R37: Irritant pour les voies respiratoires.

R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Autres données : Révision - Voir : *

Date d'impression : 16 / 1 / 2012

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document